



Pôle Politique du Travail

Affaire suivie par : Christian MAMPOUYA  
Tél. : 09.88.88.81.45  
Mél. : [christian.mampouya@dreets.gouv.fr](mailto:christian.mampouya@dreets.gouv.fr)

Le directeur régional

à

Monsieur SETA Pascal  
24 rue des chasseurs  
34340 Marseillan

Toulouse, le 31 janvier 2024

**Récépissé d'enregistrement d'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels**

Monsieur,

Vous sollicitez votre enregistrement en qualité d'intervenant en prévention des risques professionnels.

J'ai le plaisir de vous informer que vous êtes enregistré en qualité d'IPRP.

Cet enregistrement vous permet d'exercer les missions d'IPRP externe dans les domaines de compétences pour lesquels vous avez justifié des conditions de diplômes et/ou d'expériences exigibles.

**Denomination: SETA Pascal**  
**Statut: Personne Physique**  
**N° enregistrement: 2023122034082**  
**Date de fin de validité: 20 décembre 2028**

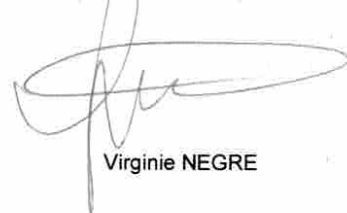
En application de l'article D4644-9 du code du travail, il pourra être mis fin, à tout moment à l'enregistrement de l'intervenant en prévention des risques professionnels lorsque celui-ci ne dispose pas des compétences nécessaires, qu'il ne respecte pas les prescriptions légales ou qu'il n'est plus en mesure d'assurer sa mission.

Par ailleurs, sauf refus de votre part, vos coordonnées seront mentionnées dans la liste des IPRP sur le site de la Dreets Occitanie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Le directeur régional

La directrice adjointe du travail  
Responsable du service Sécurité et  
Santé au Travail



Virginie NEGRE